

vaux et de leur industrie. Il se proposoit donc de leur ôter l'appréhension où ils sont, en général, de voir augmenter les impôts à proportion de leur aisance; il vouloit les défendre contre les soldats, trop accoutumés, depuis tant de guerres, à piller les bourgeois des villes et les gens de la campagne; il vouloit les garantir des extorsions et des violences de ceux qui seront capables d'abuser de son nom; il vouloit enfin les protéger contre les seigneurs puissans qui les avoient vexés jusqu' alors.

*Sur l'administration de la justice.*

Le second étoit de faire des réglemens pour l'administration de la justice, afin qu'elle se rendit également à tous, sans être dispendieuse à l'état, ni pour les particuliers.

*Sur la subordination des citoyens.*

Le troisieme étoit de marquer la subordination, en fixant les distinctions et les honneurs suivant la naissance et le mérite; en sorte que chaque condition fût considérée à proportion de son utilité; que tous les citoyens, les plus petits comme les plus grands, fussent également protégés par les loix, et que, n'entreprenant point les uns sur les autres, chacun se tint à sa place.

*Sur les gens de guerre.*

Le quatrieme étoit d'accoutumer les gens de guerre à une discipline exacte; et afin de leur ôter tout prétexte d'user de violence, et tout sujet de mécontentement, de ne leur faire jamais attendre la paix pour les récompenser, chacun suivant ses services.

De rétablir les fortifications des places frontieres, et remplir les arsenaux d'armes de toute espece.

*Sur le Clergé.*

Le cinquieme étoit de soumettre les ecclésiastiques à l'observation des canons, de mettre un frein à leur avidité, détruire leur luxe, éteindre parmi eux tout faux zèle, tout fanatisme, et les forcer à prêcher d'exemple.

*Sur les moyens d'éteindre l'esprit de faction.*

Le sixieme étoit d'achever d'arracher jusqu'au germe de dissensions; car les ligueurs étoient plutôt domptés que dissipés. Les François, accoutumés à voir des révolutions, ne les craignoient plus; beaucoup même en désiroient; dans l'espérance de changer leur fortune, et la tranquillité publique leur étoit odieuse. Ainsi, quoique personne n'osât remuer ouvertement, plusieurs étoient impatiens de remuer, et n'attendoient que des nouveautés.

*Sur les finances.*

Le septieme, enfin, étoit de corriger tous les abus en matiere de finances, recouvrer les fermes et les domaines aliénés, les mettre en bon ordre, les ménager et mesurer la dépense sur la recette; non seulement afin de ne se trouver jamais dans la nécessité de mettre de nouveaux impôts, mais encore afin de pouvoir décharger les peuples des tailles et de toute imposition personnelle.

C'est ainsi que les desseins du roi embrassoient la justice, la milice, la police et les finances.

Il est évident que l'exécution auroit établi la tranquillité dans l'état, fait fleurir tous les arts utiles, et assuré le bonheur des peuples sur de solides fondemens; mais il falloit encore affoiblir les ennemis du royaume, afin de leur